

## Délibérations du 18 février 2022

La Commission Formation et Vie Universitaire s'est tenue en distanciel.

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire, en sa séance du 18 février 2022, 9h, en visioconférence, via Teams.

Sous la présidence de Marie-Karine LHOMMÉ, Vice-Présidente formation, orientation et insertion professionnelle.

**Vu** le code de l'éducation, article L712-6-1 ;

**Vu** les statuts de l'Université Lumière Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018 ; modifiés en séance du 20 septembre 2019 et du 10 décembre 2021

### Donne les avis suivants :

Membres : 37 en exercice

Quorum : 19

Présent.es et représenté.es en début de séance : 26

Étaient présent.es :

**Collège A** : Marie DESPRES-LONNET, Martine SEVILLE, Valérie HAAS, Jean-Yves AUTHIER, Emilie VAYRE

**Collège B** : Hervé GOLDFARB, Alexandre QUIQUEREZ, Marie-Karine LHOMMÉ, Tanguy LEROY

**Collège BIATSS** : Olivier DAMOUR, Eve ROTHBERG, Stéphane RICHARD, Flora PULCE, Hervé BRUNI

**Personnalités extérieures** : Stéphane THOMAS

**Usagers/ères** : Mateo CHICHET, Ninon CHARLES, Thomas COUDURIER, Vincent MUOT, Quentin LAURISSE

**Représenté.es** : Isabelle BOEHM, Erica DUMONT, Samuel BAUDRY, Pascale COLLIOT, Samuel VIEU, Clémence FROGER, Marie BAREILLE

**Invité.es** : Arnaud DE LA ROCHETTE DE ROCHEGONDE, Florence FEUTRIE, Philippe POLOME, Pierre-Yves STEUNOU, Reza HADJIKHANI, Sandrine DAVID, Clotilde CASTAGNE-VEZIES

**Invité.es permanent.es** : Cathy LOBRY, Valérie DESPRAT, Agnès DANTHENY, Stéphane CHARIGNON

### AVIS

#### CALENDRIER DES CAMPAGNES DE CANDIDATURES MASTER 1ERE ANNEE 2022/2023

##### 06 – Calendrier des campagnes de candidatures Master 1ère année 2022/2023

En l'absence de plateforme nationale de candidature en M1 et de calendrier national strictement harmonisé, sont présentées aux membres de la CFVU des dates de campagne pour le recrutement des M1.

Ce calendrier a évolué suite au passage d'un texte au Conseil National de l'Enseignement Supérieur Et de la Recherche (CNESER) le 15 février 2022. Néanmoins ce texte n'a pas encore été rendu public, seule une dépêche AEF précise ce calendrier :

- Date de publication des résultats aux étudiant.es au plus tard le 24 juin 2022 (un retour au 15 juin 2022 avait été demandé, c'est pour cette raison que dans ce calendrier les dates de publication des résultats sont fixées au 15 juin 2022)
- Fin d'inscription après publication des résultats le 8 juillet 2022

- Pour faire avancer les listes complémentaires, 1<sup>ère</sup> ré-ouverture le 13 juillet 2022 pour une inscription au 18 juillet 2022.
- Pour faire avancer les listes complémentaires, 2<sup>ème</sup> ouverture le 22 juillet 2022 pour une inscription au 22 août 2022.

Aucune information n'a été donnée pour une éventuelle 2<sup>e</sup> vague, ni sur le calendrier des saisines. Une prochaine réunion des VP CFVU aura lieu le mois prochain et apportera peut-être des informations complémentaires.

Les composantes présentant des dates de campagnes pour les M1 2022/2023 sont :

- UFR SEG
- UFR T&T
- Institut de Psychologie
- UFR LESLA
- UFR LANGUES
- UFR DROIT JVD
- ISPEF
- UFR ASSP
- ICOM
- IETL
- IUT Lumière

Un tableau récapitulatif des dates de campagnes adoptées à la CFVU de décembre 2021 et au CA du 11 mars 2022 sera publié à l'issue du CA du 11 mars (sous réserve de sa validation).

À noter que la journée des LP et des Masters aura lieu en présentiel le samedi 12 mars, sur le campus BdR.

Certaines composantes souhaiteraient une limitation du nombre de candidatures pour éviter des candidatures sans rapport avec le parcours visé, mais cela ne va pas dans le sens des nouvelles conditions de saisine, qui obligent à 5 candidatures pour avoir le droit de saisir le rectorat en cas d'absence de réponse positive. Chaque candidature devrait être examinée indépendamment des autres.

À noter que dans le projet de plateforme avait été envisagée une limitation des vœux à 10.

	Pour	Contre	Abst	NPPV
<p>Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s : 26</p> <p>Vote 03 – Avis favorable</p>	23	1	2	0

### MAQUETTES DE FORMATIONS 2022-2026 : NOUVELLE OFFRE, MASTERS MEEF, DUMI

#### 07 – Maquettes de formations 2022-2026 : nouvelle offre, Masters MEEF, DUMI

Nous ne sommes pas encore en mesure de présenter les premières maquettes de la nouvelle offre, mais les maquettes des DUMI et des MEEF (modifications de M1 et nouveaux M2) :

- DUMI 1ère Année
- DUMI 2nde Année
- DUMI 2nde Année Alternance
- PREPA CAPES HIST-GEO
- M1 MEEF Professorat des écoles
- M2 MEEF Professorat des écoles
- M1 MEEF Allemand
- M2 MEEF Allemand
- M1 MEEF Anglais

- M2 MEEF Anglais
- M1 MEEF Espagnol
- M2 MEEF Espagnol
- M1 MEEF Arabe
- M2 MEEF Arabe
- M1 MEEF Chinois
- M1 MEEF Lettres modernes
- M2 MEEF Lettres modernes
- M1 MEEF Lettres classiques
- M2 MEEF Lettres classiques
- M1 MEEF Éducation musicale et chant choral
- M2 MEEF Éducation musicale et chant choral
- M1 MEEF Économie et gestion (CAPET)
- M2 MEEF Économie et gestion (CAPET)
- M1 MEEF Sciences économiques et sociales
- M2 MEEF Sciences économiques et sociales
- M1 MEEF Histoire-géographie
- M2 MEEF Histoire-géographie

Présentation des M1 MEEF et M2 MEEF par Clotilde CASTAGNE-VEZIES - Chargée de mission aux Masters MEEF

**Annualisation de la modélisation des maquettes MEEF et lecture des nouvelles maquettes :**

- Pour tous les MEEF de l'INSPE de Lyon, il n'y a plus de semestrialisation de l'évaluation, mais une annualisation de l'évaluation (et selon la même logique, une annualisation de la présentation des maquettes)
- Approche Par Compétences (APC)
- M1 MEEF et M2 MEEF se déclinent selon 4 Blocs de connaissances et de compétences (B1 à B4)

**Éléments prescrits (cadre national) par l'Arrêté du Master MEEF du 24 juillet 2020, à intégrer dans les maquettes :**

- Sur les 800h du Master MEEF (M1 et M2), 33% de ces heures doivent être assurées par des enseignant.es « professionnels de terrain », donc actuellement en poste en établissement (primaire, secondaire)
- Le mémoire de Master confère a minima 20 crédits européens. Le bloc 4 est crédité pour 24 ECTS. Le CoPil propose que 20 crédits de ce bloc 4 soit associés sur les années de M1 et M2 au mémoire avec une réflexion à avoir sur les interactions avec la Langue Vivante Etrangère (LVE) et/ou l'accréditation de la LVE.
- Le stage de Master confère a minima 20 crédits européens. Dans le cadre de l'alternance intégrative, l'expérience en milieu professionnel est évaluée à la fois à travers une ou plusieurs unités d'enseignement du Master, et les appréciations des tuteur.rices qui l'accompagnent. Cette évaluation est associée pour 4 crédits en M1 sur le bloc 3 et pour 16 crédits en M2 avec 4 crédits sur le bloc 2 et 12 crédits sur le bloc 3.

**Enseignements explicitement demandés par le ministère :**

- Égalité filles/garçons (18h)
- Valeurs de la République & laïcité (36h)
- Éducation inclusive (25h)

Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s : **24**  
Vote 04 – **Avis favorable**

Pour	Contre	Abst	NPPV
<b>22</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>0</b>

**REGLEMENT INTERIEUR DU SCFC (MODIFIE ET INTEGRANT LE CONSEIL DE PERFECTIONNEMENT DU CFA)**

**08 – Règlement intérieur du SCFC (modifié et intégrant le conseil de perfectionnement du CFA)**

*Présentation par Florence FEUTRIE – Directrice SCFC :*

Selon les articles L.6231-3 et R6231-3 à -5 et suivants du Code du travail, l'article L.6231-3 dispose que « tout centre de formation d'apprentis prévoit l'institution d'un conseil de perfectionnement dont la fonction est de veiller à son organisation et à son fonctionnement. », dans ce cadre, le conseil de perfectionnement du CFA est intégré au règlement intérieur du SCFC avec les précisions suivantes :

- Article 9 : composition
- Article 10 : attributions
- Article 11 : fonctionnement

Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s : **24**  
Vote 05 – **Avis favorable**

Pour	Contre	Abst	NPPV
20	0	1	3

**POLITIQUE TARIFAIRE ET LISTE DES FORMATIONS EN ALTERNANCE 2022**

**09 – Politique tarifaire et liste des formations en alternance 2022**

*Présentation par Florence FEUTRIE – Directrice SCFC :*

Sont présentées les politiques tarifaires (Tarifs, financement tiers dont le CPF, exonération des frais de formation, redevance minimale, droits nationaux d'inscription ou frais d'inscription à la bibliothèque universitaire) pour les candidat.es des différents parcours :

- Diplômes nationaux
- Parcours aménagés
- VAE
- Diplômes Universitaires
- Suivi partiel de formation
- Contrat d'apprentissage
- Contrat de professionnalisation

Le document « 09.02\_Tarifs » précise pour chaque prestation : les tarifs, si la formation peut faire l'objet d'une exonération, le nom de la composante ou direction ou service central réalisant la prestation et les bénéficiaires de la prestation.

Le document « 09.03\_Formations en alternance 2022 » précise la liste des formations en alternance, leur composante et les responsables de chaque formation.

Une discussion s'engage sur la complexité des matrices financières, notamment pour des formations qui veulent se lancer dans l'alternance avec un parcours mixte (FI/FA) dans un premier temps. La complexité a pu décourager des enseignants, mais il est rappelé que le SCFC peut les accompagner pour remplir les matrices.

Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s : **20**  
Vote 06 – **Avis favorable**

Pour	Contre	Abst	NPPV
14	4	2	0

## CONVENTIONS

### 10 – Conventions

Présentation par Cathy LOBRY – Directrice DVEC :

- **Création de convention – Accompagnement social des étudiant.es (Partenaire : CROUS de Lyon) :** la convention a pour objet de définir les conditions d'un partenariat avec le CROUS de Lyon sur l'accompagnement social des étudiant.es. Cette convention vise à organiser la collaboration entre le service social du CROUS et le service vie étudiante concernant l'accompagnement social des étudiant.es de l'Université Lumière Lyon 2 dans un souci de cohérence de la gestion de l'action sociale.

Présentation par Flora PULCE - Gestionnaire conventions ERASMUS + et Europe, Direction des Relations Internationales :

- **Avenant à la convention – Double diplôme Master Communication, humanitaire et solidarité (ICOM ; Partenaire : Université de Bucarest, Roumanie) :** cet avenant prolonge la durée de l'accord de coopération signé entre l'Université de Bucarest et l'Université Lumière Lyon 2 le 10 juin 2014, afin d'englober les années Universitaires 2019/2020 à 2021/2022.

- **Renouvellement de convention – Double diplôme Master Communication, humanitaire et solidarité (ICOM ; Partenaire : Université de Bucarest, Roumanie) :** l'Université de Bucarest (Faculté de Journalisme et Science de la Communication) et l'Université Lumière Lyon 2 (ICOM), collaborent dans une dimension européenne et interculturelle. La collaboration concerne le niveau Master et elle est validée par un double diplôme :

- L'Université Lumière Lyon 2 délivrera le Master professionnel Communication humanitaire et solidaire, mention information et communication.

- L'Université de Bucarest délivrera le Master Médias, Développement, Société

Présentation par Arnaud DE ROCHEGONDE - Réfèrent des conventions de partenariat et de co-accréditation :

- **Création de convention – Master Justice, Procès, Procédure et DU Médiation (UFR DROIT Julie-Victoire Daubié; Partenaire : FFCM) :** le partenariat vise à contribuer à la professionnalisation de la médiation dans le respect des valeurs et des principes fondamentaux de la médiation (développer l'offre de formation, favoriser la participation aux formations continues organisées sur le plan local ou national par l'un ou l'autre partenaire).

- **Création de convention – LP Guide conférencier (UFR T&T ; Partenaire : Centre culturel « Le Rize ») :** le Rize et l'Université Lumière Lyon 2 entendent mettre en œuvre un partenariat pour favoriser à la fois l'insertion professionnelle des étudiant.es et pérenniser des parcours guidés dans le cadre de la LP Guide conférencier.

La présente convention annule et remplace la version présentée lors de la CFVU du 19/11/2021.

Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s : 20  
Vote 07 – Avis favorable

Pour	Contre	Abst	NPPV
19	1	0	0

## DECISIONS SOUS-COMMISSION CVEC PROJETS INITIATIVES ETUDIANTES DU 15/02/2022

### 11 – Décisions sous-commission CVEC Projets Initiatives Etudiantes du 15/02/2022

Présentation par Cathy LOBRY – Directrice DVEC :

Financement de 5 projets :

- Forum des Sciences Cognitives de Lyon d'Estigma
- Projet annuel de l'Envolée culturelle
- Concert Requiem de Fauré de Chœur mixte universitaire de Lyon
- Projet annuel de Lyon 2 ESport
- Festival de théâtre du Théâtre universitaire de Lyon

Projet partiellement financé :

- Défi Explor'action d'On The Green Road : aucun financement ne sera attribué pour l'organisation du Festival du Voyage Engagé et la participation de l'Université Lumière Lyon 2 dans le jury du Défi n'est plus d'actualité. Néanmoins, une subvention de 450€ est accordée pour la réalisation de 3 demi-journées d'interventions afin de présenter le Défi Explor'action sur les campus de Lyon2 dont le versement sera effectué après réalisation des interventions.

	Pour	Contre	Abst	NPPV
Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s : 19 Vote 08 – <b>Avis favorable</b>	19	0	0	0

Fait à Lyon, le 22 février 2022

**Marie-Karine LHOMMÉ**  
Vice-Présidente formation, orientation et insertion professionnelle

